

Conditions Générales Oertli Ophthalmedic Schweiz AG

Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les relations commerciales entre l'acheteur (« Acheteur ») et Oertli Ophthalmedic Schweiz AG (« Vendeur »). L'Acheteur accepte intégralement et sans réserve les présentes CGV comme base de la relation juridique avec Oertli Ophthalmedic Schweiz AG au moment de la conclusion du contrat. Toute modification ou complément n'est valable que si elle a été convenue par écrit.

Les conditions générales de vente ou d'achat de l'Acheteur ne s'appliquent pas aux ventes d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG, même si l'Acheteur déclare qu'il souhaite passer commande uniquement selon ses propres conditions. Les conditions de l'Acheteur, de quelque nature que ce soit (notamment les conditions de livraison), qui contredisent les présentes CGV ne seront pas applicables, quel que soit le moment ou la manière dont elles ont été portées à la connaissance d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG. Si une disposition des présentes CGV est jugée invalide, inefficace ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. En lieu et place de la clause invalide, une disposition valide sera appliquée, reflétant au mieux l'intention économique des parties.

Conclusion du contrat

L'Acheteur soumet une offre contraignante conformément à l'art. 3 et suivants du Code des Obligations Suisse (CO) lors de la commande. Le contrat est considéré comme conclu après confirmation de la commande ou expédition des marchandises par Oertli Ophthalmedic Schweiz AG.

Validité des offres

Sauf accord contraire, les offres sont valables pendant 30 jours.

Délais de livraison

Le délai de livraison indiqué dans la confirmation de commande est valable sous réserve de réception ponctuelle des marchandises chez Oertli Ophthalmedic Schweiz AG. En l'absence d'indication contraire dans la confirmation de commande, Oertli Ophthalmedic Schweiz AG se réserve le droit d'effectuer des livraisons complètes ou partielles. Toute livraison supplémentaire sera à la charge d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG.

Prix et remises

Les prix et les remises sont ceux indiqués dans la confirmation de commande. Oertli Ophthalmedic Schweiz AG fait figurer toutes les remises sur les factures émises (art. 56, alinéa 1, Loi sur les Produits Thérapeutiques, LPT). Toutes les remises et avantages doivent être transférés au patient ou à l'assureur, conformément à l'art. 56, alinéa 3, de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal). Oertli Ophthalmedic Schweiz AG attire explicitement l'attention sur cette obligation légale. Le transfert des remises relève de la responsabilité de l'Acheteur.

Frais d'expédition et frais pour petites commandes

Il n'y a pas de montant minimum de commande. Étant donné que l'acquiescement des frais d'expédition constitue déjà une remise, qui doit être transférée (art. 56, alinéa 3 LAMal), Oertli Ophthalmedic Schweiz AG facture des frais d'expédition fixes de CHF 35.00 par livraison. Pour les envois express, contre-remboursement, transports spéciaux, services de messagerie ou demandes particulières, des frais supplémentaires peuvent être appliqués.

Modalités de paiement

Les factures doivent être payées dans un délai de 30 jours. Aucun paiement partiel ou déduction, à l'exception des remises convenues, n'est accepté. En cas de retard de paiement, un intérêt de 5 % sera appliqué sans qu'il soit nécessaire d'envoyer un rappel (art. 104 CO). De plus, Oertli Ophthalmedic Schweiz AG se réserve le droit de suspendre les livraisons déjà confirmées en cas de manquement de l'Acheteur.

Si l'Acheteur ne formule aucune objection écrite et motivée dans les délais de paiement, la facture sera considérée comme acceptée. En cas d'objections partielles, Oertli Ophthalmedic Schweiz AG peut exiger le paiement de la partie non contestée et prendre les mesures nécessaires en cas de défaut de paiement.

Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG jusqu'à leur paiement intégral. Oertli Ophthalmedic Schweiz AG a le droit d'inscrire la réserve de propriété au registre compétent.

Consignation

Toutes les marchandises livrées à l'Acheteur pour être stockées en consignation restent la propriété d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG. L'Acheteur s'engage à conserver les marchandises séparément des autres produits, à les étiqueter clairement comme propriété d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG et à respecter les règles de stockage. En cas de contestation de la propriété, l'Acheteur est tenu d'informer immédiatement Oertli Ophthalmedic Schweiz AG.

Réclamations/Retours/Échanges

L'Acheteur doit vérifier immédiatement les produits reçus pour s'assurer qu'ils sont complets et exempts de défauts. Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 5 jours suivant la réception des marchandises ; à défaut, l'Acheteur reconnaît que la livraison a été effectuée correctement et que les produits étaient en parfait état.

Les réclamations doivent inclure :

- Numéro de livraison ou de facture
- Code de l'article
- Quantité
- Motif de la réclamation

Les produits faisant l'objet de réclamations seront remplacés dans la mesure du possible. Oertli Ophthalmedic Schweiz AG se réserve le droit de ne remplacer que la partie contestée des marchandises. Toute autre indemnisation est expressément exclue.

Oertli Ophthalmedic Schweiz AG peut demander à l'Acheteur de détruire les marchandises à ses propres frais.

En cas de retour des marchandises, l'envoi doit inclure :

- Numéro de livraison ou de facture
- Code de l'article
- Quantité
- Motif de la réclamation
- Confirmation du stockage adéquat des marchandises
- Date et signature

Ne seront pas remplacés :

- Produits dont la date de péremption est dépassée
- Produits dont l'emballage stérile a été ouvert
- Produits endommagés en raison d'une mauvaise manipulation par l'Acheteur
- Produits sur mesure
- Produits nécessitant des conditions de stockage spéciales

Responsabilité et transfert des risques

Oertli Ophthalmedic Schweiz AG est responsable des défauts uniquement conformément aux présentes CG. Toute autre responsabilité ou garantie est exclue. Oertli Ophthalmedic Schweiz AG est responsable uniquement des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave. Toute autre responsabilité, y compris pour les dommages indirects ou la perte de profit, est exclue. Le risque est transféré à l'Acheteur au moment de la livraison des marchandises, que la livraison soit effectuée par le service de livraison d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG ou par une entreprise de transport externe. Si la livraison est effectuée par la poste, le risque est transféré à l'Acheteur au moment de la remise à la poste.

L'Acheteur s'engage à respecter toutes les réglementations en vigueur, notamment le Règlement sur les dispositifs médicaux (MepV), et à utiliser les produits conformément aux instructions du vendeur. Toute responsabilité pour des dommages résultant du non-respect des instructions est expressément exclue.

Si les marchandises sont revendues, le revendeur est seul responsable du respect des réglementations en vigueur, tant au niveau national qu'international.

Protection des données

L'Acheteur accepte et confirme qu'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG peut collecter et traiter toutes les données nécessaires à l'exécution du contrat. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre déclaration de protection des données disponible sur notre site web.

Droits d'auteur et droits d'exploitation

Oertli Ophthalmedic Schweiz AG se réserve tous les droits de propriété et d'exploitation des documents fournis.

Ces documents ne peuvent être divulgués à des tiers sans le consentement préalable d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG.

Modification des Conditions Générales

Oertli Ophthalmedic Schweiz AG se réserve le droit de modifier les CG à tout moment. La version des CG en vigueur au moment de la commande s'applique. La version électronique des CG est la seule version valide ; les copies imprimées ne sont fournies qu'à titre informatif et doivent être vérifiées par le client. La version actuelle peut être consultée à tout moment sur notre site web.

Droit applicable

Les relations entre Oertli Ophthalmedic Schweiz AG et l'Acheteur sont régies exclusivement par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

For juridique

Les tribunaux ordinaires du siège d'Oertli Ophthalmedic Schweiz AG sont seuls compétents.

Version : 01.03.2025